

d) Retrancher les lignes 13, 14 et 15, et y substituer ce qui suit:

«qu'ils peuvent déterminer, l'examen *des animaux* avant que ceux-ci soient chargés, en vue de leur transport, à bord d'un aéro-»;

e) Retrancher la ligne 25 et y substituer ce qui suit:

«d) exigeant que *les animaux* soient isolés»;

et f) Retrancher les mots «du bétail» qui figurent aux lignes 32, 36 et 39, et y substituer, à chaque fois, les mots suivants:

«d'animaux».

5. Page 12: Retrancher les lignes 18 à 21 et y substituer ce qui suit:

«b) concernant le transport d'animaux touchés par quelque maladie infectieuse ou contagieuse ou atteints d'une telle maladie, ou souffrant d'incapacité en raison de leur âge, d'infirmité, de maladie, de blessure, de fatigue ou de toute autre cause»;

6. Page 13:

a) Retrancher les mots «du bétail» qui figurent aux lignes 7, 21 et 31, et y substituer, à chaque fois, les mots suivants:

«d'animaux»;

b) Retrancher les lignes 9, 10 et 11, et y substituer ce qui suit:

«pendant lequel *des animaux* peuvent être transportés par un moyen de transport donné sans être déchargés pour prendre»;

c) Retrancher les lignes 14, 15 et 16, et y substituer ce qui suit:

«qui doit être accordé *aux animaux* pour prendre du repos, se nourrir et s'abreuver lorsqu'ils sont déchargés à ces fins; et»;

et d) Retrancher la ligne 24 et y substituer ce qui suit:

«tant *des animaux* avant d'avoir reçu le cer-».

7. Page 13: Retrancher la ligne 19 et y substituer ce qui suit:

«conteneurs, enclos et entraves dans les aéronefs».

8. Page 14: Remplacer le mot «bétail» chaque fois qu'il figure à la page 14 par le mot «animaux».

9. Page 14: Retrancher les lignes 8 à 12 inclusivement.

10. Page 14: Retrancher la ligne 13 et y substituer ce qui suit:

«34. Rien dans la présente loi n'est».

Respectueusement soumis.

Le président,
HAZEN ARGUE.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.